

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE**PERMISSION DE VOIRIE
RUE ARAGO**

Le Maire de la ville de Lézignan-Corbières,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,

VU le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

VU le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,

VU l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et du parcage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,

VU la demande de permission de voirie formulée par l'Entreprise SRI, pour permettre des travaux de terrassement pour le remplacement du réseau EU rue Arago du 24 juin 2021 au 16 juillet 2021,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers pendant les travaux,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant les travaux,

ARRÊTE**Article 1^{er}**

L'Entreprise SRI est autorisée à occuper le domaine public rue Arago et à exécuter des travaux de terrassement pour le remplacement du réseau EU.

Article 2

Pour permettre des travaux de terrassement pour le remplacement du réseau EU exécutés par l'Entreprise SRI rue Arago, du 24 juin 2021 au 16 juillet 2021, la circulation des véhicules se fera de la façon suivante :

Du 24 juin au 29 juin 2021 :

La rue Peyronnet sera interdite à la circulation entre le rond-point avenue Joffre et la rue Arago.

La rue Arago sera en sens unique, de l'avenue Wilson vers la Rue Peyronnet et rue Lakanal.

Du 30 juin au 16 juillet 2021 :

La rue Arago sera fermée à la circulation entre l'entrée du parking Ouradou et la rue Peyronnet. La circulation des véhicules sera autorisée rue Arago seulement pour l'accès au parking Ouradou.

L'accès au parking Ouradou se fera par alternat par feu pendant la durée du chantier.

La circulation des véhicules entre l'avenue Wilson et la rue Marceau sera pendant la durée des travaux temporairement à double sens de circulation. Le stationnement des véhicules sera interdit entre l'avenue Wilson et la ruelle de la Brasserie.

Article 3 :

L'Entreprise SRI se chargera de mettre en place, sous sa responsabilité, les panneaux et barrières avec affichage de l'arrêté et du **plan de circulation** avant le début des travaux et une signalisation de nature à prévenir les usagers.

Article 4 :

Cette autorisation temporaire sera matérialisée à l'aide de panneaux réglementaires et de signalisation de sécurité, y compris la nuit (AK5, AK14, AK5 triflash). Des sacs de lestage seront utilisés pour le matériel de signalisation.

Article 5 :

L'Entreprise SRI rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier.

Article 6 :

Le présent arrêté sera notifié à l'Entreprise SRI et un exemplaire sera transmis à la Brigade de Gendarmerie, au Centre de secours, à la Police Municipale et aux Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières.

Article 7 :

Le Directeur Général Adjoint des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 22 juin 2021

Le Maire,

Gérard FORCADA

